



DEMANDE DE CARTE DE COLLECTIONNEUR D'ARMES ET DE LEURS ÉLÉMENTS DE CATÉGORIE C



N° 15956*01

(article R312-66-1 du code de la sécurité intérieure)

<input type="checkbox"/> Demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement
----------------------------------	---

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

 - - -

Nom de jeune fille (s'il y a lieu) :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Pays ou code département :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse complète :

N° de la voie	Extension (bis, ter,...)	Type de voie (avenue, rue,...)	Lieu-dit
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la voie:

Code postal :

Commune:

Numéro de téléphone (portable de préférence) : Adresse mail :

 / / / / @

Je soussigné (nom et prénoms) :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent formulaire.

Certifie sur l'honneur ne pas être titulaire d'un permis de chasser validé ou d'une licence de tir à la date de la présente demande

A

Le (date)

 / /

Signature :

DÉSIGNATION DES MATÉRIELS DÉTENUS

Nombre d'armes de catégorie C détenues :

Nombre d'éléments d'armes détenus :

	Calibre	Marque	Modèle	Numéro de matricule
Arme 1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Arme 14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(remplir plusieurs pages si le demandeur détient plus de 14 armes ou éléments d'armes)

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- Copie du justificatif de domicile ou du lieu d'activité de moins de trois mois
- Certificat médical datant de moins d'un mois attestant que l'état de santé physique et psychique du demandeur n'est pas incompatible avec la détention d'armes et de munitions
- Certificat médical datant de moins d'un mois délivré dans les conditions prévues à l'article R. 312-6, lorsque le demandeur suit ou a suivi un traitement dans le service ou le secteur de psychiatrie d'un établissement de santé
- Attestation délivrée par une association dans les conditions fixées par l'article R. 312-66-6, établissant que l'activité du demandeur correspond à celle mentionnée à l'article R.312-66-1 et qu'il a été sensibilisé aux règles de sécurité dans le domaine des armes

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. Articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'État compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée).